REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°29

L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil communautaire : 60

Nombre de conseillers en exercice : 60

Nombre de conseillers présents ou représentés : 57

Nombre de votants : 56

(Mme ABELARD Nathalie ne prend pas part au vote)

Date de convocation : 03 novembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 18 novembre 2020

Objet: Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR): Compte Administratif 2020 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2020) **PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, titulaires. Mme GRENIER Arlette suppléante.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- -M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- -Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric,
- -Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- -M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir à* Mme DE MARCHI Véronique,
- -Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- -M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante, Absents :
- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

<> <> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M BELDA José

Rapport n°29 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) : Compte Administratif 2020 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2020)

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence « eau » et « assainissement »,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 14,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 arrêtant les statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2020, RLV exerce les compétences « eau », assainissement » et « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble du territoire. Considérant que dans son article 14, la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, avait prévu un régime particulier concernant le sort des syndicats de communes exerçant ces compétences à la date du transfert à une communauté d'agglomération. Initialement, ces syndicats compris en totalité dans le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre devaient être maintenus pendant une période de six mois à compter du transfert,

Considérant l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 qui a accordé un temps supplémentaire de trois mois pour maintenir les syndicats infra-communautaires exerçant les compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus dans le périmètre d'une communauté de communes ou d'agglomération, jusqu'au 30 septembre 2020,

Considérant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Riom (SIARR) au 30 juin 2020, Considérant que de ce fait, le comité syndical, règlementairement composé de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants, n'a pas été renouvelé en 2020,

Considérant que le personnel titulaire a été muté à RLV au 1^{er} janvier 2020, seuls les élus en place ont perçu des indemnités de fonction jusqu'au 30 juin 2020,

Considérant les communes adhérentes au SIARR :

- Charbonnières les Varennes
- Châtel Guyon
- Enval
- Malauzat
- Marsat
- Ménétrol
- Mozac
- Riom
- Saint-Bonnet-Près-Riom
- Volvic

Considérant les compétences du SIARR:

- Le service de l'assainissement collectif: par contrat de délégation du service en date du 1er avril 2019, signé avec la société SUEZ EAU FRANCE;
- Le service public de l'assainissement non collectif : en régie avec le prestataire de service C2EA depuis le 1^{er} mars 2018, pour 2 ans, puis en régie directe du 1^{er} mars au 30 juin 2020.

Considérant les budgets du SIARR:

- · Budget principal pour l'assainissement collectif
- Budget annexe pour le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20201110-DELI2020111029a-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

LE BUDGET PRINCIPAL

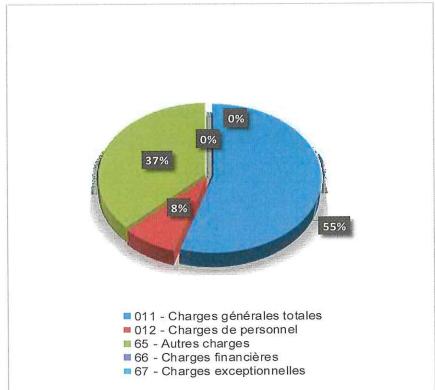
1 - Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement par chapitre : 2018-2020

- Les dépenses à caractère général correspondent essentiellement aux règlements suivants :
 - o des factures liées aux bureaux loués par le SIARR à St Bonnet-près-Riom en janvier 2020 (loyer, téléphone, Internet, gaz, photocopieur...),
 - o des honoraires divers liés aux contrats en cours, jusqu'au 30 juin 2020,
 - o des cotisations d'assurances des biens de la collectivité, pour 6 mois,
- Les dépenses de personnel sont liées aux cotisations versées pour les élus (Présidente et Viceprésidents);
- Les autres charges sont des dépenses d'indemnités de fonction des élus de janvier à juin 2020.

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges générales totales	370 973,82 €	77 919,29 €	15 860,40€
011 - Dépenses du contrat territorial hors animation	265 237,46 €	6 000,00€	
011 - Charges générales hors CT	105 736,36 €	71 919,29€	
012 - Charges de personnel	119 875,64€	89 671,62 €	2 284,92 €
65 - Autres charges	21 399,05 €	21 501,63 €	10 750,64€
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	21 675,72 €	1 244,61€	
TOTAL dépenses réelles	533 924,23 €	190 337,15 €	28 895,96 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 :



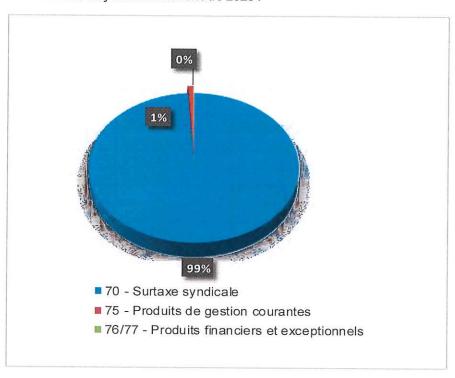
Les recettes réelles de fonctionnement par chapitre : 2018-2020

**Accusé de l'accusé de l'accu

l'article 15.1 du contrat d'affermage de 2019.

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020
013 - Atténuation de charges	9 111,27 €	6 309,68 €	- €
70 - Surtaxe syndicale	1 151 924,75 €	986 975,01€	204 981,05 €
74 - Subventions d'exploitation	255 264,42 €	103 767,96€	- €
75 - Produits de gestion courantes	3 024,38 €	2 085,05 €	2 085,99 €
76/77 - Produits financiers et exceptionnels	1364,30€	5 440,12 €	43,94€
TOTAL recettes réelles	1 420 689,12 €	1 104 577,82 €	207 110,98 €

Répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2020 :



Le résultat de la section de fonctionnement de 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations réelles	28 895,96 €	207 067,04€	178 171,08 €
Opération d'ordres	457 567,17 €	246 911,74 €	- 210 655,43 €
Résultat reporté de 2019		- €	- €
Résultat cumulé de la section	486 463,13 €	453 978,78 €	- 32 484,35 €

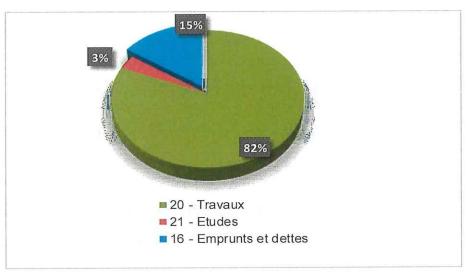
2 - Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 2018-2020

Les dépenses d'investissement sont liées aux travaux et études en cours, ainsi qu'au remboursement d'une avance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, arrivant à échéance avant la dissolution du SIARR au 30/06/2020.

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020
20 - Travaux	116 598,73 €	1 429 453,95 €	73 678,86 €
21 - Etudes	2 546,00 €	7 806,54 €	2 850,00€
16 - Emprunts et dettes	99 477,71 €	93 935,67 €	13 850,30€
27 - Autres immobilisations financières			
TOTAL dépenses réelles	218 622,44 €	1 531 196,16 €	90 379,16 €

Répartition des dépenses d'investissement de 2020



Les recettes réelles d'investissement : 2018-2020

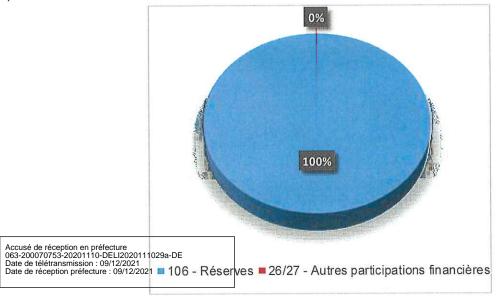
Les recettes réelles d'investissement sont liées :

A l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 en réserves

Au remboursement de la garantie versée en 2015 pour la location des bureaux du SIARR à St-Bonnet-Près-Riom.

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020
13 - Subventions d'équipement	389 928,31 €	1 292 763,63 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
21 - immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
106 - Réserves	278 365,58 €	632 068,78 €	1 162 537,16 €
26/27 - Autres participations financières	296 010,28 €	154 104,21 €	850,00 €
TOTAL recettes réelles	964 304,17 €	2 078 936,62 €	1 163 387,16 €

Répartition des recettes d'investissement de 2020



Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 :

	Dépenses	recettes	résultat
Opérations réelles	90 379,16 €	1 163 387,16€	1 073 008,00€
opérations d'ordre	246 911,74 €	457 671,17€	210 759,43 €
résultat 2019 reporté		2 847 527,16€	2 847 527,16 €
résultat de la section cumulé	337 290,90 €	4 468 585,49€	4 131 294,59 €

3 - Résultat cumulé du budget principal 2020

	2020	Report n-1	Total
Section de fonctionnement -	32 544,41 €		- 32 544,41 €
Section d'investissement	1 283 767,43 €	2 847 527,16 €	4 131 294,59 €
Sous-total	1 251 223,02 €	2 847 527,16 €	4 098 750,18 €
Restes à réaliser à reporter en 2021			- €
TOTAL			4 098 750,18 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité (Madame Nathalie ABELARD ne prend pas part au vote) :

- Approuve le compte administratif du budget principal du SIARR tel que présenté et donne acte au Président,
- Approuve la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif.

LEBUDGET ANNEXE

Du 1^{er} janvier au 28 février 2020, le service est assuré par le bureau C2EA, les montant des contrôles lui est intégralement reversé.

Du 1^{er} mars au 30 juin 2020, les contrôle sont assurés par le SIARR.

1 - Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement :2018-2020

	2018	2019	2020
Dépenses à caractère général	543,50	424,15	
Dépenses de personnel et de prestation de service	15 758,18	8 976,00	643.50
Pertes sur créances antérieures	66,00	0,45	0,00
TOTAL	16 301,68	9 400,60	643.50

Les recettes réelles de fonctionnement : 2018-2020

	2018	2019	2020
Contrôles des ANC	15 188,00	9 619,50	1 466,00
Subvention AELB sur réhabilitation des ANC n-1	1 140.00	0,00	0,00
TOTAL	16 328,00	9 619.50	1 466,00

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations réelles	643,50	1 466,00	822,50
Opérations d'ordre Recuse de réception enpréfecture 063-200070753-20201110-DELI2020111029a-DE	200,00		- 200,00
Read Beleitansmission, 19412/2021		927,91	927.91
Résultat de la section	843,50	2 393,91	1 550,41

2 - Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 2018-2020

	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement	1 002,00	0,00	0,00
TOTAL	1 002,00	0,00	0,00

<u>Les recettes réelles d'investissement :</u> 2018-2020 Aucunes recettes réelles d'investissement en 2020

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations réelles	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	200,00	200,00
Résultat n-1 reporté		405,60	405,60
Résultat de la section	0,00	605,60	605,60

3 - Résultat cumulé du budget annexe 2020

	2020	Report n-1	TOTAL
Section de fonctionnement	622,50	927,91	1 550,41
Section d'investissement	200,00	405,60	605,60
TOTAL	622,50	1 343,51	2 256,01

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité (Madame Nathalie ABELARD ne prend pas part au vote) :

 Approuve le compte administratif du budget annexe « Assainissement non collectif » du SIARR tel que présenté et de donner acte au Président,

Approuve la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 12 novembre 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20201110-DELI2020111029a-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents ou

représentés : 57

Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES: Pour: 56 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) Le Président, A Riom le (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Riom, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABELARD Nathalie	Ne prend pas part au vote
AGBESSI Eric	
AYRAL Jean-Paul	
BEAURE Nicolas	
BELDA José	Bolde
BERTHELEMY Hélène	102
BIGAY Bertrand	35
BONNICHON Frédéric	
BOUCHET Boris	Boling 12
BRAULT Charles	
CACERES Marie	
CARTAILLER Philippe	
CAZE Alain	
CHANSARD Gérard	
CHASSAGNE Eugène	To elected
CHASSAING Pierre	The state of the s
CHAUVIN Lionel	
DE ABREU Jérôme	5
DE MARCHI Véronique Accusé de réception en préfecture 063-20007,0753-20201110-DELI2020111029a-DE	- Oldis
063-200070753-20201110-DELI2020111029a-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 DE Arle A (A+D)ion préfecture : 09/12/2021	
DERSIGNY Eric	

DUBOIS Gérard	4
GAILLARD Philippe	030
GAUTHIER Patrice	
GRENET Daniel	
GRENET Michèle	B. I
GRENET Roland	terie
HEBRARD Jean-Pierre	
HOARAU Catherine,	Jane.
IMBERT Didier	
JEAN Daniel	teay
LAFARGE Anne-Catherine	TOG
MAGNET Fabrice	
MAGNOUX André	huz
MEUS Christian	19
MESSEANT Jean-François	1 hours
MICHEL Didier	1 de la companya della companya della companya de la companya della companya dell
MOURNIAC-GILORMINI Virginie	
PARRAIN Karine	Ma
PECOUL Pierre	A Company of the Comp
PIRES-BEAUNE Christine	
RAYMOND Vincent	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
RAYNAUD Jean-Louis	
REGNOUX Marc	
ROUSSEL Sandrine	-5/
THEVENOT Laurent	
VAUGIEN Evelyne	C/Cz-
VERMOREL Pierrick	2 Time
VILLAFRANCA Grégory,	
WEINMEISTER Nicolas	
Accusé de réception en préfecture 063-2006/79753-20201110-DELI/20201111029a-DE GREATE L'ALTERITATION DE L'ALTERITATION DE BARBE COT Jacques Date de réception préfecture 109/12/2021	

DESMARETS Pierre – pouvoir à BERTHELEMY Hélène	
DUCHÉ Dominique – pouvoir à MAGNET Fabrice	
DUPONT Laurence – pouvoir à DERSIGNY Eric	
MARTINHO Corinne – pouvoir à MAGNET Fabrice	
ROUGEYRON Denis – pouvoir à DE MARCHI Véronique	
VEYLAND Anne – pouvoir à VAUGIEN Evelyne	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le A Riom, le

, et de la publication le

Accusé de réception en préfecture 063-2000/70753-20201110-DELI2020111029a-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 60 Nombre de membres présents ou représentés : 57 Nombre de suffrages exprimés : 56

VOTES: Pour : 56 Contre : 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 03/11/2020

Présenté par (1) Le Président, A Riom le 10/11/2020 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Riom, le 10/11/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABELARD Nathalie	Ne prend pas part au vote
AGBESSI Eric	
AYRAL Jean-Paul	· Del
BEAURE Nicolas	
BELDA José	Bolde
BERTHELEMY Hélène	The state of the s
BIGAY Bertrand	38
BONNICHON Frédéric	
BOUCHET Boris	Barriot
BRAULT Charles	
CACERES Marie	
CARTAILLER Philippe	
CAZE Alain	
CHANSARD Gérard	
CHASSAGNE Eugène	Course
CHASSAING Pierre	this
CHAUVIN Lionel	
DE ABREU Jérôme	5
DE MARCHI Véronique	Edictie
DEA: dusAda Hoption en préfecture	
DE ATUSAL de Reption en préfecture 063-200070753-20201110-DELI2020111029a-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021 DERSIGNY Eric	
DUBOIS Gérard	

GAILLARD Philippe	92
GAUTHIER Patrice	J. J
GRENET Daniel	
GRENET Michèle	
GRENET Roland	- Terret
HEBRARD Jean-Pierre	97
HOARAU Catherine,	Joanille
IMBERT Didier	0
JEAN Daniel	pall
LAFARGE Anne-Catherine	and the second
MAGNET Fabrice	
MAGNOUX André	J My
MELIS Christian	
MESSEANT Jean-François	1 hung 1/4
MICHEL Didier	
MOURNIAC-GILORMINI Virginie	
PARRAIN Karine	1 MC
PECOUL Pierre	
PIRES-BEAUNE Christine	
RAYMOND Vincent	
RAYNAUD Jean-Louis	
REGNOUX Marc	
ROUSSEL Sandrine	
THEVENOT Laurent	
VAUGIEN Evelyne	C/CA-
VERMOREL Pierrick	er
VILLAFRANCA Grégory,	
WEINMEISTER Nicolas	
Accusé de réception en préfecture GRESTON DE LA CONTROL DE BARBE COT Jacques Date de réception son : 09/12/2021	

DESMARETS Pierre – pouvoir à BERTHELEMY Hélène	
DUCHÉ Dominique – pouvoir à MAGNET Fabrice	
DUPONT Laurence – pouvoir à DERSIGNY Eric	
MARTINHO Corinne – pouvoir à MAGNET Fabrice	
ROUGEYRON Denis – pouvoir à DE MARCHI Véronique	
VEYLAND Anne – pouvoir à VAUGIEN Evelyne	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le A Riom, le

, et de la publication le

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20201110-DELI/2020111029a-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.